



Journée portes ouvertes :
Samedi 17 mars 2018
10h00-13h00 / 14h00-17h00



Adresse : 4 rue Achille Roche
03000 MOULINS

Par @mail :
coly.stbenoit@wanadoo.fr

Téléphone :
04.70.44.03.75

Démarche d'inscription :
Téléphoner pour un RDV et venir
avec l'élève et ses bulletins.

Pour nous contacter :

Lycée Général
SAINT-BENOIT
Moulins



www.saintbenoit-moulins.com



Lycée Général
SAINT-BENOIT

Moulins



Etablissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

Option Arts plastiques

LES ARTS PLASTIQUES

EN SECONDE

**Enseignement d'exploration :
créations et activités artistiques :
Arts Visuels (1h30 / semaine)**

Les Arts Visuels englobent les arts plastiques (dessin, peinture, sculpture, nouveaux médias), le cinéma et la photographie. C'est un travail artistique qui s'élabore en lien direct avec les professionnels de l'art, dans le but de découvrir les métiers et les exigences économiques de l'art.

**Option facultative (3h / semaine)
Ouverte à tous les élèves**

Acquérir des compétences pratiques et culturelles pour la création artistique ; permettre une orientation plus spécifique vers l'option obligatoire du cycle terminal.

Le choix de cet enseignement permet à l'élève de tester ses intérêts, ses aptitudes et ses activités... durant un an. Il peut ensuite s'engager ou non, en connaissance de cause, vers un baccalauréat en série littéraire avec la spécialité arts plastiques ou vers une autre série avec les arts plastiques en option facultative.

LES ARTS PLASTIQUES CYCLE TERMINAL

OPTION FACULTATIVE

Ouverte à tous les élèves de toutes les
Séries Générales (L, ES et S).

EN PREMIERE

L'élève choisit et développe ses propres moyens d'expression : - dessin, - peinture, - volume, - installation, - infographie, - photographie, en lien avec les problématiques artistiques et la découverte de l'art contemporain basé sur la notion de **la représentation**.

EN TERMINALE

L'enseignement se poursuit autour du projet personnel de l'élève sur la question de **la présentation** et des 3 œuvres obligatoires au programme. L'élève devra développer sa problématique en vue de l'épreuve du baccalauréat.

Il s'agit de présenter, à l'oral, un dossier de travaux. Dans cette optique, il est fortement conseillé de suivre l'enseignement facultatif d'arts plastiques dès la seconde.

Pour le baccalauréat les points au dessus de la moyenne sont doublés et viennent s'ajouter au total de l'élève (une note en dessous de la moyenne n'est pas pénalisante).

LES ARTS PLASTIQUES SPECIALITE (série littéraire)

EN PREMIERE ET EN TERMINALE

3h de pratique, 2h de culture artistique.

Savoir et savoir-faire sont étroitement liés autour de la pratique personnelle de l'élève en lien avec les questions des programmes :

- **la figuration en 1^{ère}.**
- **l'Œuvre en terminale.**

L'élève acquiert un esprit critique ; il s'engage dans une démarche personnelle ; il connaît les repères culturels importants.

L'évaluation du Baccalauréat est d'un coefficient 6 : pratique et culture.

Cette option permet l'accès à l'université filière arts plastiques, aux grandes écoles d'art et à diverses orientations : enseignement, publicité, critique d'art, médiation culturelle, pratiques artistiques, dont les nouvelles technologies, animations socioculturelles... mais aussi art et archéologie, patrimoine et histoire de l'art.